

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 10-404-1930 portant fixation du budget général pour l'exercice 1930-1931, .

n° 10-404-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO
n° 404 du 31/07/1930

Date de publication
31 juillet 1930

Date du numéro
31 juillet 1930

TEXTE INTÉGRAL

Art. 99

— Les virements entre comptes courants postaux sont passibles d'une taxe fixe de 0 fr. 25 qui est prélevée sur le compte débité. Cette taxe est de 1 franc pour les virements accélérés.